

Procédure de gestion des plaintes

En notre qualité d'entreprise certifiée par RICS, nous avons mis en place une procédure de gestion des plaintes, répondant aux exigences de règlement de la RICS.

Notre procédure de gestion des plaintes comporte deux étapes:

Première étape :

La première étape donne à notre entreprise l'occasion d'examiner votre plainte dans son intégralité en essayant directement de la régler pour vous satisfaire.

Nous vous demandons de mettre votre plainte par écrit pour nous assurer que nous avons une pleine compréhension des raisons de votre plainte.

Envoyez votre plainte à:

Fabrice Strobino
ANALYSES & DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS SARL
Rue de la Tannerie 4bis
1227 Carouge
022 307 88 00
info@expert-immo.ch
www.expert-immo.ch

Nous allons accuser réception, par écrit dans un délai de 7 jours.

Elle sera examinée le plus rapidement possible et, même si nous ne sommes pas en mesure de vous donner une réponse complète, nous vous tiendrons au courant ,p ar écrit, dans les 28 jours qui suivent l'accusé de réception.

Si vous n'êtes pas satisfait de notre réponse, vous aurez la possibilité d'accéder à la deuxième étape.

Deuxième étape :

La deuxième étape vous donne la possibilité d'avoir votre plainte en revue et examinée par un tiers indépendant (avec un médiateur agréé par RICS).

CGI Conseils

Case Postale 1265
1211 Genève 1
T + 41 (22) 715 02 20
F + 41 (22) 715 02 22
Adresse e-mail : info@uspi-geneve.ch
Site Web: www.uspi-geneve.ch